

## Baie de Wissant : l'action du Conservatoire du Littoral pour la protection des lieux habités

### - Août 1980

Venue de Michel d'Ornano ministre de l'Environnement sur le site des 2 Caps. Il annonce la création du premier grand site national, celui des 2 Caps.

Il vise ainsi à faire reconnaître toute l'importance que l'Etat français donnait à ce lieu dont le paysage monumental attirait depuis bien longtemps des milliers voire des millions de touristes. Cette fréquentation fortement anarchique conduisait à une dégradation forte et parfois irrémédiable de ces milieux.

Lors de cette visite, le maire de Wissant interpellait les autorités quant aux risques encourus par le secteur de Wissant suite aux déplacements des dunes par le vent. Il précisait : « Cette dune est donc entrain de disparaître et n'existera plus d'ici quelques années si aucune intervention importante n'est réalisée. Or cette dune se trouve dans un secteur non promis à la construction et on comprend aisément dans ces conditions que le propriétaire ne puisse s'engager dans des travaux de préservation ».

Tout est dit :

Fragilité du littoral et du cordon dunaire

Mouvance de l'interface terre-mer

L'impossibilité de préserver un terrain par un privé si celui-ci n'en tire pas une valorisation économique (constructibilité)

Nécessité que les acteurs publics puissent trouver une solution à une responsabilité non assumée par des propriétaires privés.

### - Septembre 1980.

M. le Maire de Wissant sollicite le Conservatoire du Littoral afin de trouver une solution pour sauver la dune d'Aval dénommée le Sahara ! Parallèlement confrontés aux problèmes érosifs déjà bien présents sur la baie de Wissant, interpellés directement par la venue du ministre, les services de l'Etat (Préfecture, DDAF, DDE), animent un groupe de travail afin de pouvoir déclencher au mieux l'action des pouvoirs publics :

Annnonce d'une mobilisation possible de crédits pour la fixation des dunes au titre du FIQV (Fonds Interministériel pour la Qualité de la Vie)

Proposition (à présenter au Conseil Général) de création d'une zone de préemption dans le cadre de la législation des périmètres sensibles et recherche d'une action foncière prioritaire sur les zones dunaires causant de lourds problèmes d'envahissement par le sable : Wissant pourrait-il revivre les années 1600 où le village fut enseveli par le sable ?

Proposition de suspendre la constructibilité de la zone directement soumise à l'envahissement par le sable.

### - Août 1981

Mission est donnée par le Préfet du Pas de Calais au Conservatoire du Littoral d'agir :

Première phase : évaluation des coûts

Les acquisitions



Les coûts de restauration du massif dunaire sur 40 ha estimés à plus de 3,5 MF (600 K€). Soit un coût moyen de 1,5 €/m<sup>2</sup>

Coût de l'entretien et de la gestion suite à la restauration du site.

Deuxième phase : mobilisation partenariale

Création d'une zone de préemption

Montage financier pour les coûts de restauration, le Conservatoire assurant le financement des acquisitions

#### - 1982-1983

Les contacts sont pris pour l'acquisition. Malheureusement, l'indivision propriétaire, incapable de mener la fixation des dunes, n'envisage nullement de se séparer de sa propriété qu'elle espère pouvoir lotir. Les prétentions des propriétaires sont de 15f / m<sup>2</sup> (valeur 1981 !), soit le prix du terrain à lotir.

Espace Naturel Régional (ENR), nouvellement créé, appuie la démarche du Conservatoire sur les aspects travaux et organisation de la gestion.

La négociation s'enlisant, le préfet, à la demande du président de l'ENR, met en demeure le propriétaire de fixer sa dune en application des articles L431 et L541 du code forestier, procédure contraignante, exorbitante de droit public que l'Etat semblait jusqu'alors ignorer.

Pendant ce temps, la dune continue toujours de reculer sous l'effet de l'érosion marine (environ 6m / an) et la langue de sable, immense pourrière, recouvre la route, les lampadaires du lotissement et menace des maisons. Le mur de sable atteint le pignon de certaines maisons. Des milliers de m<sup>3</sup> de sable sont évacués pour préserver le lotissement sur lequel de nouvelles maisons voient le jour !

#### - 1984-1985

Après de très fortes pressions locales, l'indivision propriétaire accepte de vendre sa propriété de 35ha. Dernière concession à l'indivision, le maire de Wissant rachète la partie de dunes mouvantes et la revend au franc symbolique au Conservatoire du Littoral.

Dès le lendemain de l'acquisition, en février 1985, militants d'association de défense de l'environnement, garde du site nouvellement embauché, TUC (les ancêtres des CES) et élus plantent les premiers oyats et installent les premières clôtures. Des millions de pieds d'oyats et des centaines de mètres de clôtures et filets brise-vent sont installés.

En quelques années la dune blanche est fixée et le « Sahara » reverdit. La dune complètement stabilisée se verra progressivement envahie par les argousiers assurant ainsi le meilleur rempart face à l'assaut du vent et des promeneurs.

Patiemment géré, le site de la dune d'Aval alliant dunes, marais et falaises fossiles a été aménagé pour l'ouverture au public. Situé aux portes de Wissant, station balnéaire dont la renommée dépasse les frontières, ce site devient un ancrage important de mise en valeur du site des 2 Caps. Plus de 300 000 personnes visitent et admirent le site toujours aussi fragilisé par les assauts de la mer.

#### - Années 1990 et 2000

Si l'action du Conservatoire a permis de protéger Wissant des méfaits d'Eole, l'assaut des vagues a persisté, accentuant le phénomène érosif, faisant réapparaître des blockhaus achevant leur destin, disloqués sur la plage.

Malheureusement, ce recul et le démaigrissement du haut de plage touchent non seulement la dune d'Aval mais fragilisent aussi la digue de Wissant, au point que celle-ci s'effondre en 2000. Au cours même de sa restauration, la digue est de nouveau emportée par la mer, témoignant de l'extrême gravité des problèmes érosifs sur la baie.

**- 2000-2005**

Le Conservatoire est partenaire associé, depuis maintenant 5 ans, à la réflexion engagée pour freiner l'érosion se situant sur l'ouest de Wissant. Mobilisé activement, comme EDEN 62 actuel gestionnaire délégué de la dune D'Aval, il propose en 2004, au vu du recul actif de la dune au niveau de sa propriété, de tester en haut de plage des systèmes de casiers alliant pieux de chêne et ganivelles, afin de rehausser le haut de plage, rendre la dune moins sensible aux assauts de la mer en affaiblissant la force des vagues atteignant le haut de plage et freiner les phénomènes d'affouillement.

Ce choix financé avec l'aide de l'Etat et du CG62 de la Communauté de Communes doit permettre de freiner l'érosion dunaire et d'attendre la programmation des lourds travaux de réensablement des lieux.

**- 2006**

Les travaux sont mis en œuvre et le profil de la plage, au droit des aménagements expérimentaux, remonte limitant ainsi les affouillements de la dune protégeant le lotissement. L'étude technique et financière du rechargement du haut de plage au droit de la digue de Wissant et de l'ancien « Sahara » est en cours de finalisation dans le cadre d'une approche **intégrée de la gestion de la zone côtière** et dans une perspective de remise en valeur touristique du site dans le cadre de l'opération en cours du Grand site National des 2 Caps.

Etienne Dubaille  
Conservatoire du Littoral  
Délégation Manche – mer du Nord